

AUTRES FORMES DE PARTENARIATS DE PARTAGE D'EXPERTISE

Mobilisation d'étudiants

CREDIT UNIVERSITAIRE DES ETUDIANTS ACQUIS PAR BENEVOLAT



Depuis 2018, les établissements d'enseignement supérieur sont dotés d'un dispositif de reconnaissance des compétences et aptitudes des étudiants acquises dans le cadre d'une activité bénévole au sein d'une association. Sont également reconnues et valorisés les activités professionnelles, militaires dans la réserve opérationnelle, les engagements de sapeur-pompier volontaire, les missions de service civique ou de volontariat.

La validation peut prendre diverses formes selon les établissements : octroi de crédits ECTS, dispense, totale ou partielle, de certains enseignements ou stages relevant du cursus de l'étudiant.

Mise en œuvre

Les OSI témoignent de bilans variés. Il importe de se souvenir que la situation de bénévolat "contraint" demandé par un établissement place l'étudiant dans une situation ambiguë. De ce fait, dans la réalité, le niveau de motivation des étudiants peut être variable d'une personne à l'autre. Et pour une OSI, accueillir un jeune pour 40 heures, sans autre perspective de durée d'engagement, nécessite d'avoir une offre de bénévolat spécifique qu'il n'est pas toujours facile d'organiser.

PROJETS TUTORÉS



C'est une modalité de travail pédagogique qui consiste à mettre un étudiant (ou un groupe d'étudiants) en situation professionnelle, en mode projet, sous la responsabilité d'un enseignant. Il n'y a pas nécessairement d'organisme tiers et le travail n'est pas soumis à une gratification.

STAGE ÉTUDIANT



C'est une mise en situation temporaire en milieu professionnel d'un étudiant. Le stage ne doit pas remplacer un salarié absent ou suspendu, ou servir à exécuter une tâche régulière correspondant à un poste de travail permanent, à faire face à un accroissement temporaire d'activité ou à occuper un emploi saisonnier. La convention est obligatoire. Une gratification minimale est due au-delà de deux mois. La durée maximale est de 6 mois.

Il doit lui permettre d'acquérir des compétences professionnelles liées à sa formation sur la base d'une mission confiée conforme au projet pédagogique de l'établissement d'enseignement